

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Betton (35830)

Réponses de Philippe Cornichet, au nom de la liste « Betton Responsable et Solidaire »

— le 28/02/2020 à 02:01 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je suis indécis-e

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Nous honorerons la signature et le budget établi par l'équipe sortante, ce qui limitera notre capacité d'action en début de mandat. Cependant, le développement et la promotion des mobilités douces sont au cœur de notre programme et nous nous donnerons progressivement les moyens de nos ambitions. Le développement de l'usage du vélo fait partie intégrante des mobilités douces.

Nous travaillerons avec l'association VBBB à une déclinaison locale du schéma directeur vélo sur la commune.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Nous considérons la mobilité comme un enjeu majeur. Conformément à notre programme, nous créerons un poste d'adjoint entièrement dédié aux mobilités. L'objectif est de développer les mobilités douces : cheminements piétonnier, pistes cyclables en site propre, transports en commun (ligne de bus également en site « propre »), aires de covoiturage, augmentation de la fréquence de desserte de la gare de Betton.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

La voirie est une compétence de Rennes Métropole. Notre liste s'engage donc à porter au sein de Rennes Métropole nos ambitions en faveur des mobilités douces.

Après concertation avec les habitants et les associations, nous intégrerons les besoins de ces nouveaux usages (trajets domicile-travail à vélo, VAE...) dans tous les nouveaux projets d'urbanisme (neuf ou requalification).

De notre point de vue l'éclairage doit être utilisé prioritairement sur les secteurs identifiés à risque.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

La concertation (action n°3) nous permettra de définir les priorités dans la réalisation de ces itinéraires.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Nous nous appuyerons sur les besoins et retours d'expérience des usagers et associations pour sécuriser les itinéraires cyclables (signallement de points noirs et accidentologie).

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Nous nous engageons à définir avec les usagers les priorités pour les raccordements avec les communes voisines.

Notamment mais pas exclusivement, raccordement à la branche nord du REV (via Saint-Grégoire), liaison vers Rennes Atalante / Via Silva via le village des collectivités (Rennes Métropole est désormais propriétaire d'une partie des terrains).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Nous souhaitons étendre les zones de circulation à 30 km/h en particulier dans les lotissements, les zones de convergences et les voies de circulation ne disposant pas de piste cyclable adaptée. Cette démarche sera faite en concertation avec les habitants, les associations et en s'appuyant sur les premiers retours d'expériences de la démarche « Zones de Circulation Apaisées » initiée à Rennes.

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Nous nous engageons à interdire la traversée du cœur de ville par les camions de plus de 3,5t hors livraison et desserte des entreprises locales.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

La hiérarchisation des voies est au cœur de la démarche « Zones de Circulation Apaisées » dont nous parlons dans notre réponse à l'action n°7.

Action n°10 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Le dispositif ZFE est d'abord destiné aux métropoles et grandes agglomérations. Il s'accompagne notamment de dispositifs financiers incitatifs pour la conversion des véhicules les plus polluants. À ce jour Rennes Métropole dispose de restrictions de circulation (vignette Crti'Air) mais ne fait pas partie des collectivités retenues par l'état pour la démarche ZFE. Toutes nos actions en faveur des mobilités douces nous rapprocheront cependant de cet objectif.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Notre équipe devra honorer la signature de l'équipe sortante pour tous les projets déjà lancés (exemple trémie sous la voie ferrée). Nous nous engageons à ce que tous les nouveaux projets d'infrastructure (neuf ou requalification) intègrent les mobilités douces.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Pas concerné car aucune des infrastructures listées ci-dessous n'existe sur la commune de Betton.

Action n°13 : je suis indécis·e

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Voir notre réponse à l'action n°7 sur la concertation qui nous permettra de prioriser et d'adopter au cas par cas la meilleure solution pour la sécurité et l'apaisement.

Action n°14 : je suis indécis·e

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Voir notre réponse à l'action n°7 sur la concertation qui nous permettra de prioriser et d'adopter au cas par cas la meilleure solution. Une attention spécifique sera portée aux zones dans lesquelles évoluent de nombreux enfants et/ou personnes âgées et/ou personnes à mobilité réduite.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les seuls feux de circulation de la commune de Betton sont liés aux passages à niveaux. Ils font l'objet d'une réflexion spécifique mais nous y créerons des sas vélos.

Si de nouveaux carrefours à feux venaient à être créés, ils intégreraient directement des sas vélo.

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous souhaitons étendre la sécurisation des entrées/sorties d'école par la présence de bénévoles comme cela se pratique déjà dans certains groupes scolaires.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

Nous nous appuyerons sur l'expérience des éco-quartiers pour alimenter notre réflexion sur la requalification des autres quartiers de Betton.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de Betton avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous favoriserons l'usage du train en mettant à disposition des stationnements sécurisés pour les vélos en gare de Betton (diminution de l'usage de la voiture pour les courts trajets) et en agissant auprès de la Région Bretagne pour augmenter la fréquence des dessertes de la gare de Betton. Nous nous appuyerons sur toutes les sources de financement disponibles pour mener nos projets.

Action n°19 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Pour accompagner le développement de l'usage du vélo nous installerons et convertirons progressivement des équipements de sécurisation des vélos plus respectueux du matériel dans les pôles d'activité (commerces, centre sportifs et culturels, services publics dont écoles).

Action n°20 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Pour les espaces publics, voir notre réponse à l'action n°19. Pour les espaces privés, nous n'avons pas vocation à nous substituer aux propriétaires privés mais nous les accompagnerons dans cette démarche. Cependant, afin d'initier le changement, nous favoriserons toujours les équipements touchant le plus grand nombre dans l'espace public.

Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Les écoles et équipements publics font partie des pôles d'activité de la commune. Voir notre réponse à l'action n°19.

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Nous appliquerons progressivement cette mesure à la voirie existante pour être prêt avant la fin de notre mandat. Nous intégrerons cette préconisation dans tous les nouveaux projets de voirie. L'exemple de la commune de Vitré, qui est une commune de taille similaire, nous semble intéressant.

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Plusieurs compétences ont été transférées à Rennes Métropole. Dans ce cadre le Plan Local d'Urbanisme de Betton a été remplacé par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Rennes Métropole. Nous agissons donc au niveau de Rennes Métropole pour prendre en compte l'usage du vélo dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP. Nous intégrerons ce dispositif à tous les nouveaux bâtiments publics de Betton.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

A Betton, nous n'avons pas une densité de commerces ou d'entreprises propice au développement à court terme des vélos cargos ; cette problématique pourra être étudiée dans nos projets de développement.

Action n°25 : je suis indécis·e

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous évaluons actuellement le coût de cette mesure, son impact écologique (recyclage des batteries) pour en définir les modalités (montant et condition de la subvention).

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous souhaitons mettre en place des partenariats avec les associations notamment celles assurant la promotion de l'usage du vélo (moyen de transport ou loisir). Les modalités de ce support (locaux, subvention, équipements, promotion via le Betton Info ou autre) restent à discuter avec ces partenaires.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Le stationnement des vélos est actuellement insuffisant, parfois inadapté (endommagement des roues) et non sécurisé dans les écoles de Betton. L'objectif est de palier progressivement ces défauts pour accompagner le développement des mobilités douces, en s'appuyant sur toutes les sources de financements disponibles.

Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Les établissements de Betton sont déjà équipés pour faire passer les permis piéton et vélo à leurs élèves. Nous fournirons les dotations nécessaires au maintien de cette capacité.

Action n°29 : je suis indécis-e

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Des espaces ouverts au public existent déjà sur la commune remplissant cette fonction.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Nous vous inviterons à venir constater régulièrement la cohérence de nos actes avec nos écrits en faveur des mobilités douces (vélo mais pas uniquement).

Action n°31 : je suis indécis-e

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

La police municipale dispose déjà de vélos. Nous privilégierons les actions touchant un maximum de personnes mais ces autres points seront soumis à consultation pour priorisation et arbitrage.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Comme pour la sécurisation des entrées/sorties d'école (réponse action n°16), nous aiderons les parents à mettre en place des pédibus. Pour les quartiers éloignés des écoles nous réfléchissons aux alternatives à la voiture (vélo-bus, rosalia pour le ramassage scolaire...).

Action n°33 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

Nous préférons envisager les mobilités douces dans leur ensemble, le vélo en est un élément. Cela permettra de mettre en présence des usagers des différentes mobilités. Nous envisageons un événement festif, convivial et pédagogique autour de cette problématique mais souhaitons consulter sur le sujet. A Betton l'association VBBB participe déjà à des animations, en partenariat avec Rayons d'Actions.

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Nous proposerons à tous les groupes scolaires de Betton, un concours d'affiches sur le thème de la sécurité des déplacements doux dont les résultats seront communiqués lors de la fête des déplacements doux (voir réponse précédente). Nous utiliserons le bulletin et site municipal pour sensibiliser chacun sur les règles à respecter pour un partage harmonieux des voiries.

Action n°35 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Nous privilégierons l'action dans le domaine public car il existe déjà un cadre légal pour ce type d'action en entreprise et ces initiatives font désormais partie de l'attractivité de ces entreprises.

Commentaires généraux

J'ai rempli ce questionnaire avec les engagements que nous, membres de la liste Betton Responsable et Solidaire, prenons collectivement.

Même si les mobilités douces (dont le vélo) sont au cœur de notre programme, nous avons rencontré quelques difficultés à remplir ce questionnaire (Oui/Non) car :

- Nous devons honorer la signature de la municipalité précédente sur les projets déjà lancés.

- Nous n'avons pas actuellement toutes les informations en mains pour prendre des engagements chiffrés (exemple Action n°1).
- Nous voulons consulter les citoyen et associations sur les priorité pour co-construire le Betton de demain et ne pouvons donc pas nous engager seul sur les projets à lancer.
- La voirie, dont les pistes cyclables font partie, est une délégation de Rennes Métropole. Nous n'aurons pas tous les leviers en main et ne pouvons donc que nous engager à tout entreprendre dans ce sens.
- Certaines questions ne sont pas (ou pas encore) pertinente pour Betton.
- En dehors des mesures en faveur de la sécurité, nous souhaitons privilégier les actions dans le domaine public et touchant le plus grand nombre. Ils nous semble plus pertinent pour engager efficacement la transition. Mais là encore, cela devra être discuté avec les habitants, usagers et associations.

Nos commentaires sont bien souvent plus important que le "Oui" ou "Non". Nous restons à votre disposition (téléphone, email, rencontre) pour toutes les précisions/clarifications que vous pourriez souhaiter.